

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
VALLEE SUD – GRAND PARIS
GRILLE TARIFAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
DE CHATENAY- MALABRY**

I. COTISATIONS

A. Coursus musique

Initiation musique

La grille de tarification suivante sera appliquée pour l'initiation musique (Eveil musical, Eveil musical et corporel) :

	Initiation
Tarif min Territoire Vallée Sud	70 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	360 €
Tarif Hors Territoire	460 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	0,94%

Nombre d'enfants	Initiation
1	0,38%
2	0,31%
3	0,24%
4	0,21%
5	0,19%
6	0,17%
7	0,16%
8	0,15%
9	0,13%

Cursus diplômant musique

Le cursus diplômant musique comprend :

- La pratique d'un instrument (ou du chant lyrique),
- La formation musicale (solfège),
- La pratique d'une activité d'ensemble.

	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
Tarif min Territoire Vallée Sud	140 €	170 €	200 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	790 €	820 €	850 €
Tarif Hors Territoire	940 €	970 €	1000 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	2,06%	2,22%	2,39%

Nombre d'enfants	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
1	0,82%	0,89%	0,96%
2	0,69%	0,74%	0,80%
3	0,51%	0,56%	0,60%
4	0,46%	0,49%	0,53%
5	0,41%	0,44%	0,48%
6	0,37%	0,40%	0,43%
7	0,34%	0,37%	0,40%
8	0,32%	0,34%	0,37%
9	0,29%	0,32%	0,34%

Pratique d'une 2^{ème} activité d'ensemble dans le cadre du cursus musique

La pratique d'une seconde activité d'ensemble dans le cadre du cursus musique fera l'objet de la tarification suivante :

Tarifs à l'année	
Seconde activité d'ensemble dans le cadre d'un cursus diplômant	51,60 €

B. Coursus danse

Initiation danse

La grille de tarification suivante sera appliquée pour l'initiation danse (Eveil musical et corporel, Initiation 1 et 2) :

	Initiation
Tarif min Territoire Vallée Sud	70 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	360 €
Tarif Hors Territoire	460 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	0,94%

Nombre d'enfants	Initiation
1	0,38%
2	0,31%
3	0,24%
4	0,21%
5	0,19%
6	0,17%
7	0,16%
8	0,15%
9	0,13%

Cursus diplômant danse

La grille de tarification suivante sera appliquée pour les cursus diplômant danse

	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
Tarif min Territoire Vallée Sud	120 €	150 €	180 €
Tarif max Territoire Vallée Sud	710 €	740 €	770 €
Tarif Hors Territoire	860 €	890 €	920 €
Taux d'effort appliqué au quotient (revenu par part)	1,83%	2,00%	2,17%

Nombre d'enfants	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
1	0,73%	0,80%	0,87%
2	0,61%	0,67%	0,72%
3	0,46%	0,50%	0,54%
4	0,41%	0,44%	0,48%
5	0,37%	0,40%	0,43%
6	0,33%	36,00%	0,39%

C. CHAM

Les élèves des classes CHAM sont exonérés du tarif en vigueur.

D. Autres tarifs

Activités spécifiques

La tarification applicable aux activités spécifiques est la suivante :

Tarifs à l'année		
	Tarif Territoire Vallée Sud	Tarif Hors territoire
Formation musicale	237,70 €	475,30 €
Analyse musicale		
Composition/MAO		
Préparation au baccalauréat	227,50 €	453,90 €

Activités d'ensemble

La tarification applicable aux activités d'ensemble est la suivante :

Tarifs à l'année		
	Tarif Territoire Vallée Sud	Tarif Hors territoire
Chorale enfant et adulte	103 €	155 €
Atelier chorégraphique adulte		
Pratique amateur continuée (PAC) : Orchestre, Musique de Chambre, ateliers Jazz, Rock		
Ateliers de groupe MAJ (MAO, chant MA, E-guitare)		
Atelier d'art dramatique (théâtre)		
Atelier Comédie Musicale		

Pratique instrumentale seule (pour les élèves non débutants pouvant justifier l'obtention d'un CEM dans un autre conservatoire)

Tarif applicable aux élèves ne pratiquant pas un cursus (pratique instrumentale seul)

Tarifs à l'année		
	Tarif Territoire Vallée Sud	Tarif Hors territoire
Pratique instrumentale seule	908,80 €	1 207,70 €

II. STUDIOS D'ENREGISTREMENT

Tarifs à l'année		
	Tarif Territoire Vallée Sud	Tarif Hors territoire
Location des studios	24,50 € la séance (3 heures)	30,60 € la séance (3 heures)
Séance d'enregistrement	20,40 € de l'heure	25,50€ de l'heure

III. BILLETIERIE DES SPECTACLES

Un tarif unique de 5,60 € sera appliqué (gratuit pour les élèves du conservatoire et les moins de 12 ans)

IV. PRINCIPES DE FACTURATION, MODALITES ET ECHANCIERS

A. Moyens de paiement et échéanciers de règlement

Les échéanciers proposés pour acquitter les frais de scolarité diffèrent selon le moyen de paiement retenu par les usagers.

- Pour les usagers choisissant le prélèvement automatique, le paiement des frais de scolarité est réparti à parts égales sur 6 mois (prélèvement tous les 15 du mois, de décembre 2023 à mai 2024)

Ce moyen de paiement nécessite que les usagers fournissent à l'établissement :

- le Relevé d'Identité Bancaire du compte à prélever
 - le mandat d'autorisation de prélèvement (dont le modèle aura préalablement été fourni par le conservatoire), dûment renseigné et signé par le redevable
- Pour les usagers choisissant l'un des moyens de paiement suivants : paiement en ligne via l'extranet famille, carte bancaire, chèque, espèce, Pass+ Hauts-de-Seine, chèques Vacances...), les frais de scolarité peuvent être réglés :
 - soit en 1 versement unique global (le 15 décembre 2023 au plus tard),
 - soit en 3 versements (échéance n°1 : 15/12/2023 – n°2 : 15/02/2024 – n°3 : 15/04/2024).

Quelle que soit la modalité retenue, les cotisations sont dues pour l'année étant entendu qu'aucune minoration ni report, qu'aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu sauf en cas de circonstance exceptionnelle dûment reconnue.

Néanmoins, dans le cadre d'un cours individuel, en cas d'absences successives d'un professeur pendant une durée de trois semaines ou plus, les cours manqués, s'ils ne peuvent être remplacés, seront remboursés à l'ensemble des élèves concernés à hauteur de 8% du montant de la cotisation annuelle de l'élève.

B. Situations prises en compte pour le calcul des frais de scolarité

Lorsque plusieurs élèves rattachés à un même foyer fiscal sont inscrits au conservatoire, les règles suivantes s'appliquent sur le montant total de la cotisation.

- 15% d'abattement si trois inscrits au conservatoire
- 20% d'abattement si quatre inscrits au conservatoire
- 25% d'abattement si cinq inscrits au conservatoire
- 30% d'abattement à partir de 6 membres d'un même foyer fiscal

Pour les élèves pratiquant un double cursus musique, danse et théâtre il est mis en place un abattement de 10% sur le montant du double cursus.

Les dispositions exposées aux termes de la présente sous-partie ne sont pas cumulatives.

A noter :

Les enfants encore à la charge de leur famille jusqu'à 25 ans, sur présentation d'une pièce justificative, pourront être comptabilisés pour le calcul du quotient familial.